

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,  
Le quinze décembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, GUINCHE, ALLANIC, MANENT, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU.

Date de convocation

9 décembre 2021

A l'exception de : Madame FRAUX.

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame GUINCHE.

Monsieur MORVAN qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Madame DIVOUX.

Date du  
Conseil Municipal

15 DECEMBRE 2021

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame GUINCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 23/ ERREUR ORTHOGRAPHIQUE SUR LA DENOMINATION DE L'AVENUE EDOUARD TRABAUD – RECTIFICATION

Présents---- 25

RAPPORTEUR : Monsieur GILLET, adjoint au Maire

Votants ----- 32

#### EXPOSE :

La Ville de la Baule a interpellé la Ville de Pornichet concernant la voie dénommée « avenue Edouard TRABAUD » sur la Commune de la Baule et dénommée « avenue Edouard TRABAULT » sur la Commune de Pornichet. Cette voie est principalement située sur la Commune de La Baule (environ 330 ml), un tronçon d'environ 50 ml est situé sur la Commune de Pornichet (cf. plan joint en annexe).

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Après recherche, il s'avère que Monsieur Edouard TRABAUD a été Maire de La Baule de 1900 à 1917 et que son nom s'orthographie TRABAUD et non TRABAULT comme indiqué à Pornichet.

Certifié exact,  
Le Maire,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'entériner la correction de son nom sur la dénomination de la voie pornichétine.

Jean-Claude  
PELLETEUR

#### DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,

⇒Considérant qu'il est nécessaire de corriger l'orthographe relatif à la dénomination de l'avenue au nom de Monsieur Edouard TRABAUD,

⇒Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 7 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Rectifie la dénomination de l'avenue Edouard TRABAULT en avenue Edouard TRABAUD.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*